

# L'impact du télétravail n'est pas mesuré

Le Journal de Québec · 23 nov. 2024 · 30

OTTAWA | Le gouvernement fédéral est en conflit ouvert avec ses employés depuis qu'il exige qu'ils reviennent travailler au bureau trois jours par semaine. Le problème, c'est qu'il n'a aucune idée de l'impact du télétravail sur la productivité et les services puisqu'il ne collecte aucune donnée à ce sujet.

« Pendant la pandémie, il y a eu beaucoup d'embauches. Comment on sait qu'on avait besoin d'en faire autant si on n'évalue pas ce que font ces gens ? Clairement, le critère de sélection n'est pas de maximiser les services aux citoyens », dénonce Étienne Charbonneau, professeur à l'école nationale d'administration publique (ENAP).

Pour les quatre syndicats de la fonction publique, le télétravail « est un modèle éprouvé qui améliore la productivité et le bien-être des travailleurs ».

À l'inverse, le Secrétariat du Conseil du Trésor indique au Journal que l'augmentation de la présence au bureau vise à « accroître le rendement organisationnel », dans le but « d'assurer l'efficacité de la fonction publique dans la réalisation de son mandat et la prestation des services ».

## NAVIGUER À L'AVEUGLE

Qui dit vrai ? Aucune donnée probante ne permet de le déterminer, répond M. Charbonneau. Son équipe a adressé 168 demandes d'accès à l'information pour obtenir des données permettant d'évaluer l'effet du télétravail sur la productivité des fonctionnaires fédéraux. Après des mois de démarches et des centaines de pages de réponses, elle n'en a obtenu aucune.

Le directeur parlementaire du budget, Yves Giroux, qui a lui aussi interrogé le gouvernement, confirme qu'« il n'y a pas de mesure de rendement des fonctionnaires ni d'organisation qui mesure cette productivité-là de façon standardisée ou crédible ».

Or, sans outil pour mesurer l'efficacité, il est impossible de cerner les problèmes et de les régler, déplore M. Giroux.

La situation est telle que certains ministères ne savent même pas combien de leurs employés sont en télétravail et quand ils le sont ni de combien d'espaces de bureaux ils ont besoin pour accommoder ceux qui y viennent, indique M. Charbonneau.

De plus, le Secrétariat du Conseil du Trésor indique au Journal ne pas compiler de données concernant les mesures disciplinaires imposées aux fonctionnaires en cas de baisse de la performance ou de manque d'assiduité en télétravail.

## PAS D'IMPACT SIGNIFICATIF

Le fédéral n'est cependant pas le seul employeur public à naviguer à l'aveugle.

L'équipe de L'ENAP a aussi contacté les provinces du Québec, de l'ontario, de la Colombie-britannique, de l'île-du-prince-édouard et de Terre-neuve-et-labrador.

Cette dernière est la seule qui a mené des projets pilotes pour comparer la productivité des équipes en télétravail, en mode hybride ou entièrement en télétravail. L'exercice a démontré

que le lieu de travail n'avait pas d'impact significatif sur la productivité, indique M. Charbonneau.

Au Québec, une évaluation de la politique de télétravail devait être rendue publique au printemps. Il est maintenant question qu'elle le soit d'ici la fin de l'année.

## Les travailleurs de 60 à 64 ans passent dans le tordeur fiscal

C'est épouvantable de couper jusqu'à 1400 \$ aux travailleurs âgés de 60 à 64 ans.

Le Journal de Quebec · 23 nov. 2024 · 58 · michel.girard@ quebecormedia.com

Tel est l'impact financier dramatique de la décision du gouvernement caquiste de François Legault de couper le « crédit d'impôt pour prolongation de carrière » aux personnes âgées de 60 à 64 ans qui continuent de travailler.



Cette cruelle décision fiscale entrera en vigueur à compter de l'an prochain, soit en 2025. Combien de travailleurs de 60 à 64 ans en 2025 seront touchés ? Rien de moins que 194 683 contribuables, selon les chiffres que le ministre des Finances Eric Girard a rendus publics dans le cadre de sa mise à jour budgétaire de jeudi dernier.

Ces contribuables se verront ainsi privés, à partir de l'an prochain, d'une aide fiscale évaluée à 190 millions de dollars par année, soit une perte de 973 \$ en moyenne par travailleur âgé de 60 à 64 ans.

Je dis bien 973 \$ de perte de revenu en moyenne. En 2024, par exemple, il faut savoir que ledit « Crédit d'impôt pour prolongation de carrière » peut atteindre le montant maximal de 1400 dollars dans le cas d'un travailleur de 60 à 64 ans qui gagne un revenu de travail individuel allant de 15 000 \$ à 40 925 \$. Le crédit d'impôt de 14 % s'applique sur la tranche de revenu dépassant les premiers 5000 \$ de revenu de travail.

Cela dit, une fois dépassé le cap des 40 925 \$, le montant du crédit est réduit de 5 % du montant excédentaire. C'est donc dire qu'à partir d'un revenu de travail de 68 925 \$, le travailleur de 60 à 65 ans n'a plus droit audit crédit d'impôt pour prolongation de carrière.

Pourquoi François Legault 1 et son argentier Eric Girard ont-ils décidé de couper cette alléchante aide fiscale aux personnes âgées de 60 à 64 ans qui continuent de travailler pour arrondir leurs fins de mois ?

Pour la raison suivante : « L'âge d'admissibilité au crédit d'impôt pour la prolongation de carrière sera rehaussé à 65 ans pour considérer l'évolution du marché du travail et une prise

de la retraite plus tardive. Le marché du travail et le comportement des travailleurs de 60 ans ou plus ont évolué depuis la mise en place du crédit d'impôt en 2012 », explique-t-on dans la mise à jour budgétaire du gouvernement caquiste.

C'est donc dans le but « d'adapter le crédit d'impôt au nouveau contexte du marché du travail et d'améliorer son efficacité » que le gouvernement Legault a décidé de couper ledit crédit aux travailleurs de 60 à 64 ans.

Cela lui permet, dit-il, de « mieux arrimer l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt à l'âge moyen du début de la retraite des Québécois, qui est désormais de près de 65 ans ».

Les personnes de 65 ans et plus qui continuent de travailler sont, elles aussi, touchées par des modifications apportées au fameux crédit d'impôt pour prolongation de carrière.

Et les modifications en question vont permettre au gouvernement Legault d'économiser sur leur dos environ 35 millions \$ par année.

Quels sont les changements concrets de ces coupes ?

L'exclusion des premiers dollars du revenu de travail admissible au crédit d'impôt passera de 5000 \$ à 7500 \$, laquelle exclusion sera indexée à partir de 2026.

Le plafond des revenus de travail admissibles au crédit d'impôt qui excèdent l'exclusion sera augmenté de 11 000 \$ à 12 500 \$, tout en étant indexé à partir de 2026.

Le seuil de réduction du crédit d'impôt sera haussé de 42 090 \$ à 56 500 \$ et la réduction du montant s'effectuera désormais en fonction du revenu net.

Le seuil de réduction du crédit d'impôt sera haussé de 42 090 \$ à 56 500 \$ et la réduction du montant s'effectuera désormais en fonction du revenu net.

La hausse du montant maximal de 11 000 \$ à 12 500 \$ aura pour effet d'augmenter le montant maximal du crédit de 1540 \$ à 1750 \$, soit 210 \$ de plus qu'actuellement. Bravo !

Mais en haussant l'exclusion de

5000 \$ à 7500 \$ des premiers dollars du revenu de travail admissible au crédit, cela va priver un plus grand nombre de 65 ans et plus qui gagnent un faible revenu de travail de bénéficier dudit crédit d'impôt.

Concernant maintenant le seuil de réduction qui va dorénavant être établi non plus sur le revenu de travail, mais plutôt sur le revenu net (ce qui inclut en plus du revenu de travail tous les revenus de pension et de placements), cela aura pour répercussion de réduire le montant du crédit d'impôt pour un grand nombre de 65 ans et plus.

Concrètement, tout travailleur de 65 ans et plus dont le revenu net sera supérieur à 56 500 \$ recevra un montant de crédit moins élevé que dans la situation actuelle. Et rendu à 71 500 \$ de revenu net, il sera carrément exclu.